

Conseil communautaire

Délibération n° 2025/11/24-15	Finances : Instauration CFU
Date et heure de la séance	24 novembre 2025 - 18h30
Lieu	Salle Polyvalente - Moussages
Date de la convocation	18 novembre 2025
Président de séance	Jean-Pierre SOULIER
Secrétaire de séance	Olivier ROCHE
Nombre de délégués en exercice	31
Nombre de délégués présents	25
Nombre de pouvoirs	5
Présents ou représentés	30

Conseillers communautaires présents :

Georges ALBESSARD
Elisabeth BALADUC arrivée à 18h52
Jacques BRESSON
Andrée BROUSSE
Marie-Hélène CHASTRE
Alain DELASSAT
Michel LAPORTE
Serge LEYMONIE
Yves MAGNE
Alain MALASSAGNE
Christian MONS
Françoise NOUGEIN
Guillaume POINAT
Guy QUINTANEL
Roger RIBAUD
Olivier ROCHE
Cyrille ROLLIN
Jacques ROMEUF
Stéphanie SERIEIX
Jacques SERRAT
Jean-Pierre SOULIER
Gérard VABRET
Jean-Jacques VAISSIER
Christian VERT
Edwige ZANCHI

Représentés :

Pouvoir donné à :

François POUCHOT	Jean-Pierre SOULIER
Maryse BONNET	Edwige ZANCHI
Béatrice CARTAYRADE	Jean-Jacques VAISSIER
Sylvie FENIES	Jacques SERRAT
Raymonde THESSANDIER	Elisabeth BALADUC

Absents :

François DEFLISQUE

Conseil communautaire

Délibération n° 2025/11/24-15

Finances : Instauration CFU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 205 de la loi de Finances 2024 généralisant le Compte Financier Unique au plus tard au titre de l'exercice 2026,

Vu la délibération n°2023/12/14-18 du conseil communautaire en date du 14/12/2023 portant adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024 pour le budget principal,

La mise en place du Compte Financier Unique (CFU), qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion, vise plusieurs objectifs :

- Favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière,
- Améliorer la qualité des comptes,
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permettra de mieux éclaircir les assemblées délibérantes et pourra ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

À terme, le CFU et le rapport sur le CFU, composant un bloc cohérent, participeront avec les données ouvertes (« Open Data ») à moderniser l'information financière.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE la mise en place du Compte Financier Unique à partir de la gestion 2025 sur tous les budgets de la collectivité.**

Présents ou représentés : 30

Abstentions : 00

Suffrages exprimés : 30

Votes pour : 30

Votes contre : 00

Fait à Jaleyrac, le 24 novembre 2025,
Au registre sont les signatures

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Olivier ROCHE

Jean-Pierre SOULIER